

Fonds d'obligations à haut rendement Renaissance
(le « Fonds »)

**Déclaration de renseignements annuelle sur les SPEP pour l'exercice
terminé le 30 juin 2024**

Important avis fiscal pour les porteurs de parts américains du fonds

La présente déclaration est destinée aux porteurs de parts qui sont des personnes des États-Unis aux fins du *U.S. Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, (le « Code ») et des règlements connexes. Elle n'a pas d'incidence sur les autres porteurs de parts. Les personnes des États-Unis incluent les citoyens américains (qu'ils soient ou non résidents des États-Unis), certains particuliers ayant le statut de résident permanent des États-Unis, les sociétés américaines et certaines fiducies et successions américaines.

Le Fonds pourrait être considéré comme une société de placement étrangère passive (SPEP; en anglais, *passive foreign investment company* ou PFIC), au sens de la section 1297(a) du Code, pour son année d'imposition américaine terminée le 30 juin 2024.

La déclaration de renseignements annuelle sur les SPEP se trouvant en pièce jointe est fournie conformément aux exigences énoncées dans la section 1.1295-1(g) (1) des Treasury Regulations. Cette déclaration contient des renseignements qui vous permettront (à votre discrétion, en fonction de votre situation fiscale personnelle) de choisir si vous souhaitez que le Fonds soit traité comme un fonds électif admissible (FEA; en anglais, *Qualified Electing Fund* ou QEF) pour l'année d'imposition américaine terminée le 30 juin 2024.

Un porteur de parts américain qui demande que le Fonds soit traité comme un FEA doit, chaque année, inclure dans son revenu la quote-part des revenus ordinaires et des gains en capital nets du Fonds qui lui revient, que ce Fonds effectue ou non des distributions à ses porteurs de parts.

Même si les avantages potentiels liés au traitement du Fonds comme un FEA dépendront de votre situation personnelle, veuillez noter que ce choix constitue la seule façon de rendre la plus-value du Fonds admissible à l'imposition au taux plus favorable qui s'applique aux gains en capital aux États-Unis.

Le choix fiscal lié aux FEA doit généralement être fait en soumettant le formulaire 8621 (*Return by a Shareholder of a Passive Foreign Investment Company or Qualified Electing Fund*), et ce, au plus tard à la date limite de présentation de la déclaration de revenus pour l'année d'imposition à laquelle se rapporte ce choix, compte tenu de toute prolongation accordée. Les porteurs de parts qui sont des personnes des États-Unis sont tenus de déclarer leurs placements dans le Fonds au moyen du formulaire 8621, qu'ils choisissent ou non de demander que le Fonds soit traité comme un FEA. Si une personne des États-Unis est un porteur de parts d'un Fonds qui investit dans d'autres fonds, cette personne est considérée comme un investisseur indirect dans les fonds sous-jacents et doit présenter un formulaire 8621 distinct pour chacun de ces fonds. L'information ci-jointe est fournie pour permettre aux porteurs de parts de faire un choix fiscal lié aux FEA tant pour les fonds principaux détenus directement que pour les fonds sous-jacents détenus indirectement.

Elle vise à aider les porteurs de parts à effectuer les calculs requis et ne doit pas être interprétée comme des conseils de nature fiscale. Gestion d'actifs CIBC suggère aux investisseurs de consulter un conseiller en fiscalité américaine qualifié s'ils désirent obtenir de l'aide pour effectuer ces calculs.

De plus amples renseignements sur les règles relatives aux SPEP et au choix fiscal lié aux FEA se trouvent sur le site de l'[Internal Revenue Service](#).

Déclaration de renseignements annuelle sur les SPEP pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

La présente déclaration de renseignements s'applique à l'année d'imposition du Fonds commencée le 1 juillet 2023 et terminée le 30 juin 2024.

Les quotes-parts des revenus ordinaires et des gains en capital nets par part et par jour ainsi que les distributions par part du Fonds pour la période précisée au paragraphe 1) sont les suivantes :

Tableaux affichant les revenus ordinaires et les gains en capital pour chacun des fonds.

Fonds	Revenus ordinaires (\$ US)	Gains en capital nets (\$ US)
catégorie A	-	-
catégorie F	-	-
catégorie O	0,0000752378	-
catégorie Plus	-	-
catégorie Plus-F	-	-

Tableaux affichant les montants de distributions et les prix en dollars américains par date catégorie A

Date	Distributions (\$ US)	Prix (\$ US)
23-07-31	0,0174	4,6484
23-08-31	0,0248	4,5210
23-09-29	0,0161	4,4341
23-10-31	0,0189	4,2851
23-11-30	0,0169	4,5345
23-12-22	0,0098	4,7487
24-01-31	0,0243	4,6760
24-02-29	0,0185	4,6126
24-03-28	0,0185	4,6464
24-04-30	0,0184	4,5116
24-05-31	0,0203	4,5823
24-06-28	0,0162	4,5821

*Tableaux affichant les montants de distributions et les prix en dollars américains par date
catégorie F*

Date	Distributions (\$ US)	Prix (\$ US)
23-07-31	0,0221	5,2524
23-08-31	0,0308	5,1084
23-09-29	0,0207	5,0101
23-10-31	0,0239	4,8420
23-11-30	0,0220	5,1235
23-12-22	0,0126	5,3660
24-01-31	0,0314	5,2836
24-02-29	0,0239	5,2114
24-03-28	0,0234	5,2496
24-04-30	0,0234	5,0976
24-05-31	0,0255	5,1777
24-06-28	0,0207	5,1774

*Tableaux affichant les montants de distributions et les prix en dollars américains par date
catégorie O*

Date	Distributions (\$ US)	Prix (\$ US)
23-07-31	0,0262	5,4131
23-08-31	0,0355	5,2644
23-09-29	0,0247	5,1629
23-10-31	0,0277	4,9899
23-11-30	0,0265	5,2796
23-12-22	0,0151	5,5298
24-01-31	0,0374	5,4445
24-02-29	0,0279	5,3702
24-03-28	0,0274	5,4095
24-04-30	0,0276	5,2530
24-05-31	0,0300	5,3354
24-06-28	0,0246	5,3350

Tableaux affichant les montants de distributions et les prix en dollars américains par date catégorie Plus

Date	Distributions (\$ US)	Prix (\$ US)
23-07-31	0,0242	6,1559
23-08-31	0,0342	5,9872
23-09-29	0,0224	5,8720
23-10-31	0,0261	5,6749
23-11-30	0,0237	6,0049
23-12-22	0,0136	6,2888
24-01-31	0,0341	6,1923
24-02-29	0,0251	6,1087
24-03-28	0,0257	6,1534
24-04-30	0,0249	5,9756
24-05-31	0,0277	6,0696
24-06-28	0,0225	6,0691

Pour chaque SPEP, la personne qui prépare votre déclaration de revenus pour les États-Unis aura besoin des documents suivants :

- la déclaration de renseignements annuelle sur les SPEP du fonds fournie par Gestion d'actifs CIBC;
 - i) vos relevés de compte pour l'année d'imposition fournis par votre courtier en valeurs mobilières.
 - ii) La déclaration de renseignements annuelle sur les SPEP indiquera le montant par part des distributions du Fonds, fourni par Gestion d'actifs CIBC.
 - La déclaration de renseignements annuelle sur les SPEP indiquera la quote-part des revenus ordinaires et des gains en capital nets du fonds par part et par jour.
 - Pour obtenir les montants à déclarer dans le cadre du choix fiscal lié aux FEA, multipliez le nombre de parts x jours pendant lequel vous avez détenu les parts de la série du fonds par la quote-part fournie ci-dessus.
 - Pour calculer le nombre de parts x jours, multipliez le nombre de parts détenues par le nombre de jours pendant lesquels vous les avez détenues au cours de l'année d'imposition. Par exemple, pour un compte dans lequel 1 000 parts d'un fonds ont été détenues pendant toute l'année (du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, soit 365 jours), le nombre de parts x jours serait 1 000 x 365, ou 365 000. Si ces parts avaient été détenues pendant 181 jours (1^{er} juillet 2018 au 28 décembre 2018), le nombre de parts x jours serait 1 000 x 181, ou 181 000. Cette valeur doit ensuite être multipliée par la quote-part indiquée dans la déclaration de renseignements annuelle et consignée dans le formulaire 8621 de l'IRS.
 - Si le nombre de parts détenues a changé au cours de l'année, le calcul parts x jours doit être ajusté en conséquence. Prenons par exemple un compte contenant déjà 1 000 parts dans lequel 1 000 autres parts sont ajoutées 66 jours après le début de l'année, portant ainsi le nombre total de parts à 2 000. Si aucun autre changement n'a lieu au cours des 300 jours restants de l'année, le calcul des parts x jours prendrait la forme suivante :
 $(1\ 000\ \text{parts} \times 66\ \text{jours}) + (2\ 000\ \text{parts} \times 300\ \text{jours}) = 666\ 000\ \text{parts} \times \text{jours}$.

- Pour obtenir les montants à déclarer dans le cadre du choix fiscal lié aux FEA, multipliez le nombre de parts de la série du Fonds que vous avez détenues par le montant par part fourni ci-dessus.

Le Fonds vous permettra, dès réception d'une demande, d'examiner et de copier ses livres de compte, registres et autres documents permanents qu'il tient à jour pour établir que ses revenus ordinaires et ses gains en capital nets sont calculés de façon conforme aux principes de l'impôt sur le revenu des États-Unis et pour vérifier ces montants ainsi que votre quote-part de ceux-ci.

Fonds d'obligations à haut rendement Renaissance

A handwritten signature in black ink, reading "Tracy Chenier". The signature is written in a cursive, flowing style. The first name "Tracy" is written in a larger, more prominent script, and the last name "Chenier" follows in a similar but slightly smaller script. The signature is positioned above the printed name and title.

Tracy Chenier,
Directrice générale,
Développement et gestion de produits
Gestion d'actifs CIBC inc.